Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212700561-20261009-DAJ-DEC-26-308-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/10/2026
Publication : 09/10/2026

BERNAY
LA VILLE

DECISION N° 71-2026
portant validation de convention de mise à disposition de la salle capitulaire entre la Ville de Bernay et l'association Bleu Banane

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°19-2026 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le projet de convention avec l'association Bleu Banane ;

Considérant le projet d'exposition de travaux d'élèves intitulé *Ateliers* organisé par l'association Bleu Banane au sein de la salle capitulaire du 1e au 15 avril 2026 ;

Considérant le projet de mise à disposition des espaces de la salle capitulaire et de son parvis à titre gracieux,

DECIDE :

De valider la convention de mise à disposition de la salle capitulaire entre la Ville de Bernay et l'association Bleu Banane.

Marie-Lyne VAGNER

signé électroniquement le 07/08/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

MAIRIE DE BERNAY
27300

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen - 53, avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen – dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.